



Mission de maîtrise d'œuvre (MOE) concernant la mise en sécurité et l'optimisation des accès du Bâtiment ADA LOVELACE du Centre Inria de l'Université de Lorraine.

Marché n°2025 - 0794

# **REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)**

Acheteur:

# Centre Inria de l'Université de Lorraine 615 rue du Jardin Botanique 54600 Villers-Lès-Nancy

Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (Inria) Etablissement public à caractère Scientifique et Technologique Sous application des articles R326-1 à R326-18 du Code de la recherche



Fraternité



# Table des matières

	1. Présentation du pouvoir adjudicateur	3
	2. Objet du marché	3
	3. Codes CPV / Nomenclature	3
	4. Procédure choisie / Mode de passation	3
	5. Allotissement – Prestations supplémentaires éventuelles - Variantes	4
	5. Forme et montant du marché	4
	6. Intervenants	5
	6.1 Désignation de sous-traitants en cours de marché	5
	6.2 Groupement d'entreprises et forme juridique du groupement	5
	7. Visite obligatoire	5
II.	Conditions de la consultation	5
	1. Délai de validité des offres	5
	2. Variantes	6
	3. Autres intervenants	6
	4. Conditions relatives au contrat	6
	5. Contenu du dossier de consultation	7
	6. Présentation des candidatures et des offres	7
	7. Modalités de remise du dossier de consultation	10
	8. Format du dossier de consultation	10
	9. Modifications apportées au dossier en cours de consultation	10
V.	Modalités de remise des candidatures et des offres	11
	1. Date de remise des plis	11
	2. Signature électronique des documents	11
	3. Format des fichiers	11
	4. Anti-virus	12
	5. Sécurité et confidentialité des candidatures et des offres	12
	6. Horodatage	12
	7. Copie de sauvegarde	12
VI. E	xamen des candidatures et des offres	13
	1. Sélection des candidatures	
	2. Attribution des marchés	
	3. Suite à donner à la consultation	14
VIII.	Renseignements complémentaires	15
IX. R	Règlement en cas de litige sur la consultation	15



## I. Objet de la Consultation

### 1. Présentation du pouvoir adjudicateur

L'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (Inria) est un établissement public placé sous la tutelle conjointe du ministère de l'Economie et des Finances et de l'Industrie et du ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche.

#### 2. Objet du marché

Les stipulations du présent Règlement de Consultation concernent la mission de maîtrise d'œuvre (MOE) relative à la mise en sécurité et l'optimisation des accès du Bâtiment ADA LOVELACE, du Centre Inria de l'Université de Lorraine, sis 615 rue du Jardin Botanique à Villers-lès-Nancy (54600).

Les caractéristiques exactes et détaillées des prestations à mettre en œuvre sont listées au Programme, et comprennent notamment :

- Le recrutement d'un Maître d'œuvre pour une opération de travaux « de mise en sécurité et d'optimisation des accès » du bâtiment ADA LOVELACE du Centre Inria de l'Université de Lorraine.

Les prestations se dérouleront à l'adresse suivante :

Centre Inria de l'Université de Lorraine 615, rue du Jardin Botanique 54600 VILLERS-LES-NANCY

### 3. Codes CPV / Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
71000000-8	Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

## 4. Procédure choisie / Mode de passation

La présente consultation est menée selon une procédure formalisée avec négociation, en application des articles L.2124-3 et R.2161-12 à R.2161-20 du Code de la commande publique.

L'acheteur se réserve la possibilité de mener une négociation avec l'ensemble des candidats admis à présenter une offre, sur tout ou partie des éléments de leur proposition (notamment prix, délais, composition de l'équipe, organisation méthodologique, qualité des prestations, etc.).

La négociation pourra se dérouler par échanges écrits (courriers électroniques, courriers, etc.), en présentiel ou par visioconférence.



Toutefois, l'acheteur se réserve le droit de ne pas engager de négociation et d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, conformément à l'article R.2161-20 du Code de la commande publique.

#### 5. Allotissement – Prestations supplémentaires éventuelles - Variantes

Le marché n'est pas alloti : Le présent marché de maîtrise d'œuvre a pour objet une mission complète comprenant toutes les phases de conception et de suivi listées au présent marché.

Il est prévu une décomposition en une Tranche Ferme (TF) et deux tranches optionnelles (TO 001) (TO 002).

Le maître d'œuvre titulaire du marché, se verra confier les éléments de mission de maîtrise d'œuvre, catégorie d'opération de réhabilitation de bâtiment (article R2431-3 du Code de la commande publique).

Le maître d'œuvre se verra ainsi confier une mission comprenant les éléments de base suivants :

- APS
- APD
- PRO
- DCE
- ACT
- VISA
- DET
- AOR

Les missions complémentaires suivantes sont également confiées dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre :

- OPC
- Mission de synthèse

Il est précisé que dans le cadre des missions confiées, le maître d'œuvre aura notamment à sa charge :

- L'élaboration du dossier d'autorisation administrative de travaux
- L'élaboration des notices de sécurité et d'accessibilité handicapés
- La préparation et la tenue de visites et réunions auprès des services du SDIS, de la Mairie, et toute autre administration
- La préparation et la tenue de visites de présentation pour validation avant publication des dossiers de consultation
- L'élaboration du DOE
- Le suivi des réserves de l'année de parfait achèvement ainsi que la gestion de la garantie biennale, y compris procès-verbaux de levée de réserves

#### 5. Forme et montant du marché

Il s'agit d'un marché mono-attributaire. Il s'agit d'un marché de services (MOE).



Les offres doivent être rédigées en langue française.

Le marché sera conclu en euros (€).

#### 6. Intervenants

#### 6.1 Désignation de sous-traitants en cours de marché

Les demandes d'acceptation des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement sont formulées dans le projet d'acte spécial (à cet effet le titulaire utilisera le formulaire DC4). Le titulaire doit joindre les renseignements exigés par le Code de la Commande Publique.

#### 6.2 Groupement d'entreprises et forme juridique du groupement

Conformément aux dispositions de l'article R. 2142-22 du code de la commande publique, aucune forme juridique déterminée n'est imposée s'agissant des groupements d'opérateurs au stade du dépôt de la candidature et de l'offre.

Toutefois, au stade de l'attribution et conformément aux dispositions de l'article R. 2142-24 du code de la commande publique, en cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire pour l'exécution du contrat, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur. La personne publique souhaite ainsi se prémunir contre les risques d'une défaillance éventuelle de l'un des membres du groupement sur toute la durée du contrat.

Un opérateur économique ne peut se présenter en agissant en qualité de mandataire de plusieurs groupements ou en tant que mandataire d'un groupement et membre non-mandataire d'un autre groupement.

Conformément à l'article R.2142-27, le pouvoir adjudicateur exige que le rôle du mandataire soit assuré par le maître d'œuvre.

# 7. Visite obligatoire

Inria organisera **une visite obligatoire** pour les candidats qui en feraient la demande. À cet effet, les candidats peuvent prendre rendez-vous auprès de :

Monsieur Jean-Christophe PERY – Services Techniques Généraux

Tél.: 03 54 95 85 83

E-mail: Jean-Christophe.Pery@inria.fr

## II. Conditions de la consultation

#### 1. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.



Les offres sont transmises sous la seule responsabilité des candidats, l'acheteur ne pouvant être tenu pour responsable du dépassement de la date fixée pour la transmission des dossiers.

Les offres transmises, et relatives aux Tranche Optionnelles, seront valables jusqu'au 31/12/2027.

#### 2. Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

#### 3. Autres intervenants

#### 1) Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

#### 2) Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier (OPC)

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est intégré aux missions de la MOE, objet de la présente consultation.

#### 3) Contrôle technique

Le contrôleur technique sera désigné ultérieurement.

#### 4) Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par un coordonnateur désigné ultérieurement.

#### 4. Conditions relatives au contrat

#### 1) Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

#### 2) Confidentialités et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

#### 3) Accès aux locaux



L'accès des préposés du Titulaire aux locaux d'Inria sont soumis au décret n° 2011-1425 du 2 novembre 2011 portant application de l'article 413-7 du code pénal et relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation, l'accès aux locaux sensibles (ZRR) est soumis à avis du Fonctionnaire de Sécurité et de Défense.

#### 5. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (CDPGF annexé dans l'AE)
- Le programme de l'opération et ses annexes,
- L'attestation de visite.

Il est remis gratuitement à chaque candidat à l'adresse suivante :

#### https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### 6. Présentation des candidatures et des offres

Les réponses à la présente consultation doivent être remises exclusivement sous forme dématérialisée.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

#### 1) Documents à produire

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

- une lettre de candidature ou formulaire DC1;
- une lettre de candidature ou formulaire DC1;
- si le candidat est en redressement judiciaire, copie du jugement prononcé;
- les pièces relatives au pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat;





- la déclaration indiquant les effectifs annuels moyens du candidat, et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- la preuve d'assurance en cours de validité pour les risques professionnels ;
- la liste des références similaires réalisées au cours des trois dernières années en matière de prestations intellectuelles et au cours des cinq dernières années en matière de travaux;
- à défaut de références, tous éléments de nature à justifier les capacités du candidat ;

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des	Non
cas d'interdiction de soumissionner.	

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et	Non
le chiffre d'affaires concernant les prestations objet	
du contrat, réalisées au cours des trois derniers	
exercices disponibles	
Liste des principales prestations effectuées au cours	Non
des trois dernières années, indiquant le montant, la	
date et le destinataire.	
Elles sont prouvées par des attestations du	
destinataire ou, à défaut, par une déclaration du	
candidat.	
Indication des titres d'études et professionnels de	Non
l'opérateur économique et/ou des cadres de	
l'entreprise, et notamment des responsables de	
prestation de services ou de conduite des travaux	
de même nature que celle du contrat.	
L'équipe devra posséder les compétences suivantes	
(justificatifs de compétences à fournir ou références de chantier à transmettre) :	
de channer à transmettre).	
Architecturale (PMR, DP ou PC et	
Autorisation de travaux en ERP,)	
Structurelle	





- Désamiantage
- Economie de la construction
- Coordination des Systèmes de Sécurité Incendie
- Ordonnancement Pilotage Coordination
- Fluides: Electricités, CVC, chauffage, plomberie

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site <a href="https://www.economie.gouv.fr">www.economie.gouv.fr</a>.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

#### Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Le mémoire technique, qui devra aborder les points suivants :	Non
- Réponses aux critères techniques	
Un certificat de visite	Oui
Les délais d'exécution de chaque élément de mission	Non

La signature électronique des pièces de l'offre **n'est pas exigée au moment du dépôt des offres**, en revanche l'attributaire aura à produire, si techniquement possible, des documents signés avec l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES).



#### 2) Visite sur site obligatoire

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

#### 7. Modalités de remise du dossier de consultation

Dans un souci de simplification, les candidats sont invités à télécharger le dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation : <a href="https://www.marches-publics.gouv.fr/">https://www.marches-publics.gouv.fr/</a>

Bien que non obligatoire, il est fortement conseillé aux prestataires souhaitant télécharger le dossier de consultation de s'inscrire sur la plateforme de dématérialisation. Dans ce cas, le candidat indique au minimum les éléments suivants :

- Le nom de l'organisme pour le compte duquel est téléchargé le dossier ;
- Le nom de la personne physique téléchargeant le dossier ;
- L'adresse permettant d'assurer de façon certaine une correspondance électronique afin que puissent être communiquées, le cas échéant, les modifications et les précisions apportées aux documents de la consultation.

Faute de transmettre ces informations, le candidat devra prendre toutes les mesures nécessaires pour être informé des modifications et/ou précisions qui seraient apportées ultérieurement au cours de la procédure.

#### 8. Format du dossier de consultation

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à leur disposition sur la plateforme de dématérialisation, les candidats doivent disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : doc ; open office ; xls ; pdf ; rtf.

# 9. Modifications apportées au dossier en cours de consultation

Inria se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié. En cas de nécessité, un délai raisonnable sera laissé aux candidats pour répondre au dossier de consultation modifié.

Dans le cas d'un report de la date limite de réception des offres fixée, cette disposition est applicable en fonction de la nouvelle date limite.



# V. Modalités de remise des candidatures et des offres

## 1. Date de remise des plis

Les plis devront obligatoirement parvenir par voie électronique sur notre profil acheteur (cf. article IV.2 du présent Règlement de la Consultation) au plus tard le :

# Jeudi 11 septembre 2025 à 16h00

# 2. Signature électronique des documents

Lorsque la signature est exigée, les documents concernés transmis par voie électronique pourront être signés électroniquement par une personne physique ayant la capacité d'engager le soumissionnaire.

NB: un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément. **Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique.** 

La signature électronique des candidatures et des offres se fera via l'utilisation de certificats électroniques valides (non expirés et non révoqués) conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Le candidat s'assure que le certificat qu'il utilise est au moins conforme au niveau de sécurité préconisé sur le profil d'acheteur, et donne tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité par l'acheteur.

Les formats de signatures acceptés sont PAdES, CAdES, XAdES.

Le candidat doit fournir gratuitement la procédure permettant la vérification de la validité de la signature électronique.

Pour rappel, en cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement. Le mandataire détiendra les habilitations nécessaires pour signer seul les candidatures et les offres au nom du groupement.

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire. Cependant, si le candidat retenu à titre provisoire n'a pas signé électroniquement les documents demandés à l'article 5, il devra les envoyer signés de manière manuscrite et cachetés.

#### 3. Format des fichiers

Les formats compatibles avec le système informatique d'Inria sont

les suivants : doc ; open office ; xls ; pdf ; rtf ; tar ; gnuzip ; html.

Ces formats peuvent être compressés (Zip) pour faciliter leur transmission.

Les candidats sont invités à :

- · Ne pas utiliser les .exe
- Ne pas utiliser de macros



Vérifier que la taille de la réponse ne soit pas supérieure à 50 Mo

#### 4. Anti-virus

Les candidats s'assureront avant la constitution de leurs plis que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par les candidats par un anti-virus.

Attention, tout pli qui comporterait un virus sera considéré comme n'ayant jamais été reçu. Le candidat en sera informé.

#### 5. Sécurité et confidentialité des candidatures et des offres

La sécurité des échanges électroniques sera principalement obtenue par l'utilisation d'un réseau sécurisé. La confidentialité des informations contenues dans les réponses envoyées par voie dématérialisée est garantie par le chiffrement des fichiers transmis.

# 6. Horodatage

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt sera considéré comme remis hors délai. La date et l'heure prises en compte pour la remise des offres sont celles données par la plate-forme de dématérialisation d'Inria : <a href="https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise">https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise</a>, à réception des documents envoyés par les candidats.

# 7. Copie de sauvegarde

Pour pallier toutes difficultés dues à d'éventuelles défaillances de la transmission électronique des candidatures et des offres ou à des programmes informatiques malveillants, les soumissionnaires peuvent adresser au pouvoir adjudicateur, sur support papier ou support physique électronique, une copie de sauvegarde.

Cette copie doit être transmise dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres. Elle doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible de « copie de sauvegarde ». A moins que la copie de sauvegarde ne nécessite d'être ouverte, elle est détruite à l'issue de la procédure.



# VI. Examen des candidatures et des offres

#### 1. Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

#### 2. Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Toute offre inacceptable ou inappropriée sera régularisée dans le cadre de la négociation.

Le marché sera attribué au candidat qui aura établi l'offre économiquement la plus avantageuse, au regard des critères suivants, et selon la pondération indiquée :

Critères	Pondération
1 – Prix global des prestations, toutes tranches confondues	40 Points
2 - Valeur technique de l'offre, décomposée comme suit, appréciée au regard des renseignements fournis dans l'offre du soumissionnaire ( <b>MEMOIRE TECHNIQUE</b> ) :	60 Points (TOTAL)
Ce critère est apprécié sur la base de l'offre du soumissionnaire et au regard des sous-critères suivants, renseignés dans <u>le mémoire technique dans l'ordre indiqué :</u>	
- Organisation du maître d'œuvre pour la réalisation et le déroulement de sa mission (nombre de réunions prévues à chaque phase, comptes-rendus de réunion, gestion du calendrier notamment en cas d'absence du représentant).	(20 points)
- Organisation du chantier en site occupé (notamment en minimisant les contraintes sur le fonctionnement du Centre Inria de l'Université de Lorraine), optimisation du délai des études.	(15 points)
-Le maître d'œuvre devra disposer de compétences spécifiques dans le domaine d'intégration des systèmes de contrôle d'accès / système de sécurité contre les intrusions. Il aura déjà effectué des missions et conduites de projets similaires. Les effectifs affectés au projet, avec titres et qualifications des différentes intervenants, CV détaillés (connaissances de la règlementation, compétences et formations de l'équipe) et organigramme faisant apparaître la gouvernance, la coordination de ladite équipe	(20 points)
- Les démarches RSE qui seront effectuées dans le cadre de la réalisation du projet	(5 points)



Les offres seront classées dans l'ordre croissant de la note globale sur 100 points par addition de la note

 $\ll$  Prix des prestations  $\gg$  sur 40 points et de la note  $\ll$  Valeur technique  $\gg$  sur 60 points.

Pour le critère « Prix des prestations » (critère 1), le soumissionnaire proposant le meilleur prix se verra attribuer la note la plus élevée (40/40).

Le prix utilisé pour la comparaison des prix est :

Le montant HT (prix global des prestations, toutes tranches confondues, présenté dans l'annexe financière DPGF – onglet 5 et inscrit à l'article IV Prix de l'AE)

Si l'offre financière comporte des erreurs de multiplication ou d'addition, ces erreurs seront rectifiées. Pour le jugement des offres, ce sont les montants ainsi rectifiés qui seront pris en considération.

#### Formule de notation :

Note du soumissionnaire = offre la moins disante (le moins cher) /offre du soumissionnaire x 40.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire, en attendant que le candidat produise les attestations et certificats attestant de la régularité de sa situation (attestations sociale et fiscale), dans les délais précisés lors de l'attribution du marché.

Le candidat retenu devra matérialiser l'acte d'engagement avec signature manuscrite et cachet (ou utilisation de la signature électronique le cas échéant), pour notification du marché.

A défaut de réception des pièces dans le délai imparti, le candidat se verrait retirer le marché au bénéfice du candidat classé en 2ème position par Inria (et ainsi de suite).

#### 3. Suite à donner à la consultation

A l'issue de l'ouverture des offres, une négociation pourra être organisée pour préciser les termes du marché ou négocier certaines prestations.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que l'attributaire produise les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Inria se réserve le droit d'analyser les offres sans négociation.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.



# VIII. Renseignements complémentaires

Pour obtenir des renseignements complémentaires, les candidats peuvent poser leurs questions par message électronique via la consultation publiée sur la plateforme dématérialisée (PLACE), dans la limite de cinq (5) jours ouvrés avant la date limite de remise des plis électroniques.

Renseignements d'ordre administratif, en cas de difficultés d'accès à la messagerie sécurisée PLACE :

Guilhem BLANCHARD, Acheteur Public

Centre Inria de l'Université de Lorraine : : 03 54 95 85 38

E-mail: guilhem.blanchard@inria.fr

# IX. Règlement en cas de litige sur la consultation

Toute contestation relative à l'interprétation ou à la passation du présent marché, qui ne pourra être réglée de façon amiable, relèvera de la compétence du tribunal administratif de Nancy:

Tribunal Administratif de Nancy 5 Place de la Carrière, 54000 Nancy